



CONTRAT DE VOYAGE

INFORMATION PRECONTRACTUELLE

L'organisateur

Entre,
L'Agence de Tourisme et de Voyages dénommée
Sise à
Représentée par Madame et Messieurs
.....
En qualité de
.....

Le contractant est voyageur oui non

Nom
Prénom
Date de naissance
Adresse
Code postal Ville
Téléphone
Mail

Autre(s) Participant(s)/Voyageur(s)

Nom
Prénom
Date de naissance

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr.

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'il a recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données aux fins de recevoir nos promotions et sollicitations (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) : oui non

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- *Commande d'un séjour* : les données nécessaires au traitement de votre commande seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat
- *Gestion de la relation commerciale* : les données seront conservées (au plus tard) 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale. Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante :
..... ou un courrier électronique à :@.....

◆ INFORMATIONS VOYAGE

INTITULE DU FORFAIT

Type

Nom/référence/n°

Du au

PAYS

DESTINATION

TRANSPORT

- *Caractéristiques, moyen, catégorie* Air Vol régulier Vol spécial

Détail des plans de vols et identité des compagnies aériennes susceptibles d'opérer les vols:

Aller :

Vol, de vers,
pourra être opéré par [liste de 3 compagnies]

Vol, de vers,
pourra être opéré par [liste de 3 compagnies]

Retour :

Vol, de vers,
pourra être opéré par [liste de 3 compagnies]

Vol, de vers,
pourra être opéré par [liste de 3 compagnies]

- *Classe*

- Départ

Ville Date

Heure : h

Heure non-connue au moment de l'établissement du contrat : heure approximative
..... h

Horaire de vol non connu au moment de l'établissement du contrat

Durée et lieu des escales ou correspondances :

- [ville] [durée]

- [ville] [durée]

- [ville] [durée]

Durée et lieu des escales ou correspondances non connues au moment de l'établissement
du contrat

- Retour

Ville Date

Heure : h

Heure non-connue au moment de l'établissement du contrat : heure approximative
..... h

Horaire de vol non connu au moment de l'établissement du contrat

Durée et lieu des escales ou correspondances :

- [ville] [durée]

- [ville] [durée]

- [ville] [durée]

Durée et lieu des escales ou correspondances non connues au moment de l'établissement
du contrat

*En temps utile avant le début du voyage ou du séjour et conformément à l'article L. 211-10 du Code du
Tourisme, vous seront remis les documents nécessaires ainsi que les informations sur l'heure prévue
de départ et [en cas de transport] l'heure limite d'enregistrement ainsi que les heures prévues des
escales, des correspondances et de l'arrivée.*

ITINERAIRE

(Circuit, croisière, etc. ...)

.....
.....

Programme communiqué au client

HÉBERGEMENT

Situation et caractéristiques

.....

Catégorie selon les normes locales

Langue des animations (hôtel-club)

Nombre de nuits hors transport

REPAS

Hors repas fournis pendant le transport et en fonction des heures d'arrivée et de départ.

sans repas pt déjeuner ½ pension pension complète « all inclusive »
(selon programme)

selon programme

ACTIVITES INCLUSES DANS LE FORFAIT

Visite/excursion/activités :

.....

.....

.....

.....

.....

Pour les visites/excursions/activités effectuées en groupe, la taille approximative du groupe est de personnes min. à personnes max.

Langue

PERSONNES A MOBILITE REDUITE

De façon générale, ce voyage est adapté aux personnes à mobilité réduite :

oui (*voir le descriptif communiqué*)

non

Besoins particuliers exprimés par le voyageur à mobilité réduite

Adéquation du voyage ou du séjour à ces besoins

INDIVIDUELS REGROUPES

Votre voyage est rattaché à un voyage de groupe de personnes approximativement.

◆ FORMALITÉS

FORMALITES - POLICE :

Pour les ressortissants français :

Passeport (validité postérieure à la date du retour/pages vierges successives)

Visa (durée approximative d'obtention :)

CNI (en cours de validité)

Autre :

Les non-ressortissants français ou les bi-nationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.

Formalités sanitaires :

.....
.....

Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du contrat.

Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, les sites :

<https://www.pasteur.fr/fr> <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Et vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Mineurs :

Nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille.

Formalités spécifiques : *Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité et du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646*01 à télécharger : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do.*

◆ PRIX ET ANNULATION

PRIX

Ce prix comprend :

-
-

Ce prix comprend :

-
-

Prix total TTC

Acompte versé ce jour, de €

MODE DE REGLEMENT :

Calendrier de paiement :

- € ou % Date

- € ou % Date

Solde € ou % à régler avant le

Le détaillant se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le client et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous.

ASSURANCE

- | | | | |
|---|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Proposée par le vendeur | <input type="checkbox"/> Multirisques | <input type="checkbox"/> Rapatriement | <input type="checkbox"/> Annulation |
| <input type="checkbox"/> Autres et acceptée par le client | | | |
| <input type="checkbox"/> Demandée par le client | <input type="checkbox"/> Multirisques | <input type="checkbox"/> Rapatriement | <input type="checkbox"/> Annulation |
| <input type="checkbox"/> Autres | | | |
| <input type="checkbox"/> Refusée par le client | | | |

Assureur (Nom) **N°police**

Contrat transmis au client

Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

REVISION DU PRIX

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisibles à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée :

Part du Transport :

Redevances et taxes connues à la date du contrat :

Part des achats en Devises et taux de référence :

Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

ANNULATION PAR LE VOYAGEUR

Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :

Frais d'annulation/résolution du contrat

Le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne ou par dossier, sur le prix total du voyage) :

Barème d'annulation (sur le prix total du voyage)

- à plus de jours avant le départ : € ou %
- entre jours et jours avant le départ : € ou %
- entre jours et Jours avant le départ : € ou %

OU

Frais réels d'annulation :

L'annulation du contrat par le voyageur donnera lieu à l'application des frais réels supportés par l'organisateur et le détaillant.

ANNULATION PAR LE DETAILLANT OU L'ORGANISATEUR

Le voyage peut être annulé par l'organisateur ou l'agence si le nombre minimum de participants n'est pas inscrit :

- 21 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée dépasse 6 jours.
- 7 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée est de 2 à 6 jours.
- 48h avant la date de départ, pour les voyages dont la durée est 2 jours.
- Le Voyageur sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

INFORMATION CONTRACTUELLE

◆ CONTACT - RESPONSABILITE – RECLAMATIONS

CONTACT

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le voyageur est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais :

Nom

Adresse

☎

@

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du client.

Le voyageur pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

RESPONSABILITE

Le détaillant et l'organisateur sont responsables de la bonne exécution des services prévus au présent contrat et sont tenus d'apporter de l'aide au voyageur en difficulté. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

GARANT FINANCIER DU DETAILLANT

Nom

Adresse

ASSUREUR DE RESPONSABILITE CIVILE DU DETAILLANT

Nom

Adresse

CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder le présent contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant l'agence dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

RECLAMATIONS & MEDIATION

Le voyageur peut saisir le service client du détaillant de toute réclamation, à l'adresse suivante : par [lettre RAR ou mail à @] accompagné(e) de tout justificatif. A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel. Si la vente s'effectue en ligne, le voyageur a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige.

EXIGENCES PARTICULIÈRES DU VOYAGEUR ACCEPTÉES PAR LE DÉTAILLANT

.....
.....

MINEUR NON-ACCOMPAGNE

Contact du mineur non-accompagné sur le lieu de séjour

.....

SIGNATURE

Je soussigné (nom, prénom) agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres voyageurs inscrits, certifie avoir pris connaissance - avant la conclusion du présent contrat - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et du formulaire standard d'information, avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux voyageurs du site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> (plus spécifiquement concernant les sous rubriques « risque pays » et « santé ») à consulter régulièrement jusqu'au départ, avoir pris connaissance de la brochure et/ou le devis et le programme de l'organisateur, ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites et du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites, et du formulaire d'information standard joint à ce document.

Date :

Signatures :

Le Client

le Détaillant (le vendeur)

FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD

(Voir présentation du dossier complémentaire)

